

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée par le maire Jean-Luc MAERTEN, **le JEUDI 8 DECEMBRE 2022 à 18 h 30.**

Date de la convocation : 1<sup>ER</sup> décembre 2022

	PRESENTS	ABSENTS	ABSENTS EXCUSES	POUVOIRS DONNES A
<b>1. MAERTEN Jean-Luc, Maire</b>	<b>X</b>			
<b>2. GRANGEON Jacky, 1<sup>er</sup> adjoint</b>	<b>X</b>			
<b>3. POLO Ludmila, 2eme adjointe</b>	<b>X</b>			
<b>4. GUITET José, 3eme adjoint</b>	<b>X</b>			
<b>5. LATINI Patricia, 4eme adjointe</b>	<b>X</b>			
6. De CHALAIN Christian	<b>X</b>			
7. RONDA William	<b>X</b>			<b>Arrivé à 19h30</b>
8. POPIN Diane			<b>X</b>	<b>Ludmila POLO</b>
9. BOUTILLET Nelly	<b>x</b>			
10. PRINCET Helena	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>à partir de 19h50</b> <b>Dimitri AUGRY</b>
11. AUGRY Dimitri	<b>x</b>			
12. MORLAT Lucile	<b>X</b>			
13. KONAYAO Serge	<b>X</b>			
14. RECOUPÉ Sébastien			<b>x</b>	<b>Serge KONAYAO</b>
15. ROBIEUX Laure	<b>x</b>			
QUORUM				

Nelly BOUTILLET est nommée secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

- Présentation par la commune de Chauvigny d'un projet de mise à disposition de la police municipale à la commune de Jardres,
- Convention d'autorisation d'occupation précaire de l'espace public,
- Bail avec AUDACIA pour la location de la maison communale,
- Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention avec le Centre de Gestion.

### **DECISION**

- ASSURANCE, attribution des lots,
- Déclaration d'intention d'aliéner.

### **INFORMATION**

- Remplacement du copieur école,

- Gouter des aînés,
- Déclaration d'état de catastrophes au titre de la sécheresse déposée,
- Insonorisation de la salle des fêtes effectuée,
- Projet d'aménagement du centre bourg,
- Piste cyclable,
- Point sur la fibre,
- Ouverture dominicale des commerces en 2023.

---

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022**

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022 est adopté.

### **2022- LIBERTES PUBLIQUE ET POUVOIRS DE POLICE PRESENTATION PAR LA COMMUNE DE CHAUVIGNY D'UN PROJET DE MISE A DISPOSITION DE LA POLICE MUNICIPALE A LA COMMUNE DE JARDRES,**

Monsieur TALBOT Gilles, adjoint en charge de la sécurité de Chauvigny, accompagné de Monsieur CAZETTE Frédéric et de Monsieur FENEANT Rémy de la police municipale présente au conseil municipal le projet d'une mise à disposition de la police municipale de Chauvigny à la commune de Jardres.

### **2022-30 – DOMAINE ET PATRIMOINE CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION PRECAIRE DE L'ESPACE PUBLIC**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une convention d'occupation précaire du domaine public avec M. DESCHAMPS Marc, riverain de l'espace vert de la rue des Maugris.

En effet, cette partie d'espace vert représente une bande de terrain entre deux propriétés. M. DESCHAMPS a demandé l'autorisation d'utiliser et de clôturer, à ses frais, cet espace situé le long de sa propriété.

Les principes de cet usage sont définis par le code général de la propriété des personnes publiques et le code général des collectivités territoriales.

**Par 13 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal donne son accord et demande que la convention d'autorisation précaire soit signée avec M. DESCHAMPS après la publication de la délibération, afin qu'elle soit connue des riverains.**

### **2022-31-DOMAINE ET PATRIMOINE BAIL AVEC AUDACIA**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'accueil des familles ukrainiennes, une mise à disposition temporaire et à titre gratuit d'un logement avait été signée avec AUDACIA pour une durée de 6 mois, se terminant le 6 décembre 2022.

Il convient de signer un bail de 1 an pour un logement meublé, avec AUDACIA. Monsieur le Maire propose de fixer un loyer modéré d'un montant de 400€, toutes charges comprises, dans le cadre de l'aide aux réfugiés ukrainiens.

Par 12 voix pour et 2 abstentions, Monsieur le Maire est autorisé à signer le bail d'un logement meublé avec AUDACIA aux conditions ci-dessus.

## **Arrivé de William RONDA**

### **2022-32 – FONCTION PUBLIQUE**

#### **ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VIENNE**

Vu les dispositions du code général de la fonction publique, notamment l'article L 452-47 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Monsieur Le Maire présente la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

**A l'unanimité, le conseil municipal autorise :**

- **l'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne ;**
- **Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne, selon le projet annexé à la présente délibération.**

### **2022-33 – FINANCES LOCALES**

#### **ACQUISITION D'UN COPIEUR POUR L'ECOLE ET CONTRAT D'ENTRETIEN**

Suite aux pannes successives du copieur de l'école, il a été décidé de le remplacer.

A4 RECTO/VERSO a proposé un copieur couleur d'occasion, de marque RICOH MPC 2003REC pour 1 188 € TTC.

Le contrat de maintenance proposé, intégrant la fourniture des consommables, s'élève à 0.007 € HT la copie noir et blanc et à 0.07 € HT la copie couleur, sachant que l'école dispose d'un quota de 1 000 copies couleurs prises en charge par la commune.

Au-delà, il est convenu que le prestataire de service facturera directement à l'école le supplément des copies couleurs.

**A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance aux conditions ci-dessus.**

L'ancien copieur a été repris par le fournisseur.

**DECISIONS**

**DECISION 2-2022**

**MARCHE ASSURANCES – ATTRIBUTIONS DES LOTS**

Monsieur le maire informe le conseil municipal des résultats de la consultation lancée pour le renouvellement des marchés d'assurances à compter de 2023 pour une durée de 5 ans :

IARD « Incendies, accidents et risques divers »	Situation 2022		Situation 2023	
	Assureur	Primes	Assureur	Primes
Incendie - DAB	SMACL Assurances	2 503,77 €	Groupama Centre Atlantique	2 632,00 €
Responsabilité	SMACL Assurances	911,92 €	SMACL Assurances	1 362,36 €
Auto et Auto-mission	Groupama Centre Atlantique	1 164,85 €	Groupama Centre Atlantique	2 570,87 €
Protection Juridique	SMACL Assurances	237,19 €	SMACL Assurances	280,52 €
Protection Fonctionnelle	SMACL Assurances	69,62 €	SMACL Assurances	171,25 €
<b>Total</b>		<b>4 887,35 €</b>		<b>7 017,00 €</b>
<b>Dépense supplémentaire</b>	<b>2 129,65 €</b>	/	<b>an</b>	
	<b>10 648,25 €</b>	/	<b>5 ans</b>	
<b>Statutaire</b>	Situation 2022		Situation 2023	
	Assureur	Primes	Assureur	Primes
CNRACL	Groupama Centre Atlantique	8 387,77 €	Groupama Centre Atlantique	8 023,67 €
IRCANTEC	Groupama Centre Atlantique	131,77 €	Groupama Centre Atlantique	129,99 €
<b>Total</b>		<b>8 519,54 €</b>		<b>8 153,66 €</b>
<b>Économie réalisée</b>	<b>365,88 €</b>	/	<b>an</b>	
	<b>1 829,40 €</b>	/	<b>5 ans</b>	

## **DECISION 3-2022** **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Monsieur le Maire informe des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas préempté :

Date de Réception	Vente	Lieu
05.07.2022	M. LEBON Philippe	17 rue de Brétigny
01.08.2022	M. LAURENT Frédéric	15 lotissement de la Chagneraie
03.08.2022	Cts DURRAULT	13 rue de la Pascalière
20.09.2022	M. et Mme GAUVRIT Francis	14 rue de la Mairie
26.09.2022	Cts LAVAUD	7 place Raphael Guillon
11.10.2022	Mme FOMBEUR Annick	18 rue de la Pascalière
25.11.2022	M. BIDEAU Philippe	21 rue de Brétigny
29.11.2022	M. CHAPLET Stéphane	5 bis rue de la Vallée Chauveau
30.11.2022	M. PIERRE Nicolas	17 Lotissement de la Chagneraie

## **INFORMATIONS**

### **DEMANDE D'UN PASSAGE PIETONS AU NIVEAU DES ARRETS DE BUS LA CITADELLE/TRANSPORTS JUBERT SUR LA D20**

L'arrêt des bus présente une dangerosité pour les enfants qui empruntent les bus matin et soir et traversent la D20 sans passage piétons.

Une réclamation a été déposée par Mme PRINCET qui sera transmise au département. Monsieur le Maire va demander une réunion sur place afin de prévoir l'aménagement d'un passage piétons pour la sécurité de la traversée de la D20.

### **GOUTER DES AINES**

Il aura lieu le vendredi 16 décembre à partir de 15h avec animation. 62 personnes se sont inscrites. 38 colis seront portés à domicile. Rendez-vous à la salle le jeudi 16 décembre à 17h30 pour préparer la salle.

### **DECLARATION D ETAT DE CATASTROPHES NATURELLES AU TITRE DE LA SECHERESSE 2022**

Une déclaration a été déposée par la commune. Elle fera l'objet d'une instruction jusqu'à la publication d'un arrêté interministériel portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. En cas de décision favorable, les administrés seront informés et devront informer leur assurance.

### **TRAVAUX D'ACOUSTIQUE DE LA SALLE DES FETES**

Les travaux ont été effectués par l'entreprise Traitement et Correction Acoustique de LOCHES pour un cout de travaux de 17 553.60 €.

### **PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG**

Les travaux, réalisés par EUROVIA, seront conduits par GPCU avec la commune et le Département ; l'objectif étant de rééquilibrer les espaces en cohérence avec les usagers. Une place significative sera donnée au végétal. Les massifs arbustifs créeront un effet de paroi favorable à l'apaisement de la circulation. Ils permettront aussi une gestion intégrée de l'écoulement des eaux pluviales.

Le carrefour sera dimensionné au plus serré tout en respectant les rayons de giration des véhicules PL et agricoles. L'emprise de la voie diminuera de 135 m2.

L'alignement d'arbres le long de l'église sera renforcé. La zone de stationnement sera supprimée et remplacée par de l'engazonnement accompagné d'une continuité piétonne.

Le parvis de l'église sera en pavés de pierre calcaire et sera prolongé jusqu'à la chaussée. La stèle commémorative du 19 mars sera déplacée. L'espace de stationnement aux abords du cimetière sera désimperméabilisé et réalisé en structure à enherber.

L'ensemble du périmètre sera classé en zone 30, le carrefour fonctionnera en régime de priorité à droite.

Ce projet gère les eaux pluviales de manière « intégrée », l'eau est infiltrée sur place sans passer par le réseau collectif.

Le début des travaux est prévu en mars pour être terminé avant les moissons.

### **PROJET DE PISTE CYCLABLE FINANCE PAR LE BUDGET MOBILITE DE GPCU**

Un projet de piste cyclable bidirectionnelle JARDRES-CHAUVIGNY RD 951, est à l'étude par GPCU et les communes de JARDRES et CHAUVIGNY. Deux options sont proposées, coté droite ou coté gauche de la RD951, entre la zone de la Carte et l'entrée de Chauvigny. Le projet, coté zone de la Carte matérialisé par un cheminement piéton actuel semble le mieux adapté car le plus court et le plus sécurisé, car il n'y aura pas de traversée du rond-point.

Un aménagement est également prévu le long de la route de Chauvigny, entre la rue de la Croix Giraudelle et la Rue de la Tour, pour permettre le passage sécurisé des piétons.

### **POINT SUR LA FIBRE**

Le secteur de Pressec et Le Bois Senebaud est desservi par Chauvigny.

Pour le raccordement à la fibre dans le centre-bourg, les travaux commenceront au printemps 2023 et jusqu'en 2025. L'installation pourra se faire en aérien ou en souterrain (en fonction du réseau actuel).

Deux armoires vont être installées sur la commune, l'une sur le parking à coté de la garderie, l'autre, au niveau du restaurant à la Vallée. Les lieux-dits périphériques seront desservis par les communes les plus proches : Montlouis sera alimenté par Lavoux, le Chillou par Bonnes et Anzec par St Julien l'Ars.

### **OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES EN 2023**

Comme chaque année, un arrêté municipal est pris pour harmoniser les jours et horaires d'ouvertures dominicales des commerces de grande distribution, les commerces de détail et les concessionnaires automobiles :

<b>Commerce de grande distribution et les commerces de détail</b>	<b>Amplitude horaire</b>	<b>Les concessionnaires automobiles</b>
17 décembre 2023	DE 10 H à 19 H	15 janvier 2023
24 décembre 2023	DE 9 H à 18 H	12 mars 2023
31 décembre 2023	DE 9 H à 18 H	11 juin 2023
		17 septembre 2023
		15 octobre 2023

### **REUNION AVEC LES ANCIENS COMBATTANTS**

Le concours de belote est prévu le 5 février 2023 ainsi que la cérémonie du 8 mai avec le traditionnel banquet. Seront remis les diplômes de porte-drapeau à M. DUPONT René et M. AUGRY.

### **COMMISSION JEUNESSE**

Un après-midi jeux vidéo et jeux de société avec la participation du TPJ sera organisé le samedi 1<sup>er</sup> avril 2023.

Une opération « nettoisons la nature » est prévue ; la date reste à fixer.

Il n'y aura pas de chantier jeune cet été.

Lors de la fête de la St Jean, les 10h Folk feront une démonstration sur les danses d'antan avec la participation des jeunes.

### **ECLAIRAGE DU STADE**

Le projet de restauration de l'éclairage du stade en vue d'économie d'énergie entre dans le cadre des fonds verts pour bénéficier de subventions. Des devis ont été demandés.

### **AGENDA 2023**

Ils seront distribués mi-décembre.

### **SIVOS**

Les trois directrices participent maintenant aux réunions. Est abordé le problème d'incivilité de quelques familles et enfants de Tercé au niveau du transport. Le transport étant de la compétence de GP, ils sont intervenus avec Vitalis.

### **ABEIL LOCALE**

Une exposition sera présentée en même temps que les vœux du maire le lundi 9 janvier. Une conférence sur la biodiversité aura lieu également le 14 janvier à 16 h à la salle des fêtes ; elle permettra de recruter des personnes de la commune intéressées par le sujet.

### **JOSQUIN DES PRES**

Représentation à l'Eglise de Jeudi 15 décembre à 20 h 30.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h15.

**Le Maire,**

**Le Secrétaire de séance,**